

Objet, proposition et explications (version française)

Objet

Modifications statutaires relatives à la stratégie et à la transparence de Credit Suisse en matière de changement climatique (actifs liés aux énergies fossiles)

Proposition

Introduction d'un nouvel article 8d comme suit :

Article 8d Financement et lutte contre le changement climatique

- 1 Le rapport de gestion soumis à l'Assemblée générale des actionnaires doit contenir, outre des informations sur les performances et les activités de la Société au cours de l'exercice écoulé et les autres éléments requis par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des informations supplémentaires sur la stratégie de la Société visant à « aligner ses activités de financement sur l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ».
- 2 Le rapport devrait inclure des informations supplémentaires sur la stratégie à court, moyen et long terme de la banque visant à réduire son exposition (l'exposition étant définie comme le financement de projets, les prêts aux entreprises, les activités de banque d'investissement et les investissements) aux actifs liés au charbon, au pétrole et au gaz selon un calendrier compatible avec son propre objectif d'alignement.

Note explicative

La Fondation Ethos, ShareAction et 11 investisseurs institutionnels¹ reconnaissent les progrès réalisés par Credit Suisse Group AG (la « Société ») en matière de changement climatique dans plusieurs domaines importants. La Société a été l'une des premières banques européennes à s'engager à « aligner ses activités de financement sur l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C » et à s'engager à fixer des objectifs fondés sur la science.

Cependant, les investisseurs s'inquiètent des risques financiers, réglementaires et de réputation auxquels la Société s'expose en continuant à financer des activités apparemment incompatibles avec son propre objectif d'alignement.

Selon des études externes, la Société a fourni plus de USD 82 milliards aux principales entreprises de combustibles fossiles depuis la signature de l'Accord de Paris (2016-2020). Cela en fait le quatrième financier européen des combustibles fossiles et le 19e au niveau mondial². En outre, la Société est le plus grand financier européen des 30 premières entreprises d'extraction de charbon au monde et le troisième financier des 30 premières entreprises d'énergie au charbon au monde.

Bien qu'elle ait amélioré sa politique en matière de charbon au fil des ans, d'importantes questions demeurent quant à l'applicabilité de celle-ci. Les principes fondamentaux de sa politique ne s'appliquent pas non plus à sa branche de gestion d'actifs. La politique de la Société en matière de pétrole et de gaz non conventionnels a une portée limitée et est en retard sur les meilleures pratiques du secteur bancaire européen.

Les investisseurs encouragent la Société à aligner ses politiques en matière de charbon, de pétrole et de gaz sur les meilleures pratiques du secteur, à fournir des informations supplémentaires sur ses plans visant à réduire son exposition aux actifs liés aux combustibles

fossiles dans un délai compatible avec l'objectif de 1,5°C et à mettre en place un cadre de reporting pour rendre compte de ce plan sur une base annuelle. Les investisseurs invitent la Société à soutenir cette proposition, qui offre à la banque l'occasion d'améliorer ses pratiques ESG.

¹*Actares, Amundi, Bernische Lehrerversicherungskasse, Bernische Pensionskasse, Cap Prévoyance, CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle, Ethos Services SA, LGPS Central Limited, Pensionskasse des Bundes PUBLICA, Pensionskasse Post, Pensionskasse Stadt Zürich*

² <https://www.bankingonclimatechaos.org/>